

ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY

SECRETARIAT
P. O. Box 3243



ADDIS ABABA

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE

SECRETARIAT
B. P. 3243

CONSEIL DES MINISTRES

50^e Seizième session ordinaire

Addis-Abéba. Février/Mars 1971

CM/376

RAPPORT DU COMITE DE COORDINATION POUR LA
LIBERATION DE L'AFRIQUE



RAPPORT DU COMITE DE COORDINATION POUR LA LIBERATION DE L'AFRIQUE

Le Comité de coordination de l'OUA pour la libération de l'Afrique a tenu sa dix-huitième session ordinaire à Moshi, République Unie de Tanzanie, du 15 au 18 février 1971. Au cours de cette session, le Comité a examiné les rapports du Secrétaire exécutif et des trois Commissions permanentes de politique générale, de défense et des finances ainsi que les rapports présentés par les différents mouvements de libération. Le Comité a également entendu les représentants des mouvements de libération.

La République de l'Ouganda n'a pas été représentée à cette réunion.

Le Comité a noté l'intérêt manifesté à l'égard de la lutte de libération du fait de la présence d'un nombre particulièrement élevé d'observateurs (9) des pays suivants : Burundi, Ghana, Kenya, la Libye, la Mauritanie, la République centrafricaine, la République populaire du Congo, le Rwanda et le Soudan.

2. Le présent rapport couvre les activités de la période entre la 17ème session ordinaire qui s'est tenue à Addis-Abéba, Ethiopie, en août 1970 et la présente session et traite des sujets suivants :

- (i) Observations générales
- (ii) La situation dans les territoires dépendants, notamment Angola, Mozambique, Guinée-Bissau, Afrique du Sud, Zimbabwe, Namibie, Comores et la Côte des Somalis dite française (Djibouti)
- (iii) Questions diverses.

3. Le Comité s'est inspiré dans ses délibérations des discours d'ouverture prononcés par le Président sortant du Comité, Son Excellence Ato Ketema Yifru, Ministre des affaires étrangères de l'Ethiopie, le nouveau président élu du Comité, l'Honorable Isael ELINAWINGA, Ministre d'Etat chargé des affaires étrangères de la République Unie de Tanzanie et le Secrétaire général adjoint de l'OUA, Son Excellence M. A. SAHNOUN, qui représentait le Secrétaire général administratif. L'Ambassadeur de la Somalie en Tanzanie et chef de la délégation somalienne, Son Excellence le Général A. FARAF ALI, a été élu rapporteur de cette session.

4. OBSERVATIONS GENERALES

Le Comité a noté avec satisfaction les grands progrès réalisés par les mouvements de libération actuellement engagés dans la lutte armée au cours de la période sous examen. Il a également remarqué avec intérêt que des efforts soutenus sont déployés par d'autres mouvements pour enrôler de nouvelles recrues en vue de les former et pour renforcer davantage leurs mécanismes de propagande.

5. Le Comité dénonce les prétendues réformes constitutionnelles préconisées par le gouvernement totalitaire du Portugal tendant à accorder une plus grande autonomie à ses "territoires d'Outre-Mer". Cette manœuvre est une preuve de l'échec de la politique de l'administration coloniale portugaise qui s'obstine à vouloir conserver lesdits territoires et réaffirme le point de vue selon lequel seule la libération totale de ces territoires serait acceptable.

6. Le Comité condamne également les puissances de l'OTAN pour leur aide militaire aux régimes colonialistes et racistes en Afrique qui a notamment permis aux Portugais de déclencher des offensives majeures par des opérations hélicoptérées et d'intensifier les bombardements aériens contre la population civile africaine.

Le Comité estime que la nouvelle phase de la lutte armée exige une aide plus accrue et plus soutenue aux mouvements de libération particulièrement au MPLA, au FRELIMO et au PAIGC. Aussi, lance-t-il un appel aux Etats membres pour qu'ils versent leurs contributions et payent leurs arriérés au Fonds spécial.

7. Le Comité a pris note du rapport soumis par le représentant de la Guinée sur l'invasion perpétrée en novembre dernier contre son pays et recommande au Conseil des Ministres d'accorder une attention particulière aux graves développements survenus sur certains Fronts où l'ennemi, en raison de la pression accrue des mouvements nationalistes et de la démoralisation de ses propres troupes, a, en vain, eu recours à l'agression flagrante contre l'intégrité territoriale d'Etats membres de l'OUA qui appuient activement la lutte armée de libération.

8. Le Comité rejette la prétention du régime sud-africain de faire organiser un referendum en Namibie pour déterminer les aspirations du peuple namibien, considérant que l'Afrique du Sud n'exerce aucune souveraineté sur le territoire et que sa présence y est illégale. A cet égard, il fait sienne la résolution du Conseil de sécurité adoptée à ce sujet.

9. Le Comité se rejouit de la décision adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO (XVe et XVIIe sessions) tendant à renforcer ses activités au profit des peuples africains engagés dans la lutte de libération, et ce dans le domaine de sa compétence. Etant donné l'importance de cette initiative, le Comité lance un appel aux Etats membres de l'OUA afin qu'ils l'appuient lors de la prochaine session du Conseil exécutif de l'UNESCO.

10. Le Comité a pris note de la déclaration du représentant de la République Arabe Unie soulignant la détermination du Président Anwar EL-SADAT de poursuivre, comme son prédécesseur, feu le Président GAMAL ABDEL NASSER, son appui total à la lutte contre toutes les forces d'agression impérialiste et colonialiste. Le Comité a par ailleurs, enregistré que la RAU s'inscrit comme toujours contre la domination coloniale et l'occupation de certaines parties du continent africain par les forces étrangères. A cet égard, le Comité tient à remercier le peuple, le gouvernement et le Président SADAT de la République Arabe Unie pour leur contribution de 1.000.000 Livres Egyptiennes en faveur du Fonds spécial du Comité de libération et ce, malgré la situation difficile due à l'agression continue et à l'occupation d'une partie du territoire de la R.A.U. par les forces israéliennes.

SITUATION DANS LES TERRITOIRES DEPENDANTS

A. Territoires sous domination portugaise

11. Malgré les difficultés qui existent et les obstacles qu'affrontent les mouvements de libération qui combattent dans ces régions, le niveau de la lutte a été maintenu dans certains cas et a gagné de l'ampleur dans d'autres.

12. Le développement de la lutte armée au Mozambique, en Angola et en Guinée (Bissau) se caractérise principalement par la réorganisation des forces nationalistes qui utilisent pour leurs offensives contre l'ennemi des grandes formations, par la création de nouveaux fronts dans chacune des régions militaires pour obliger l'ennemi à disperser davantage ses forces, et par la préparation des conditions nécessaires pour déclencher éventuellement une guerre urbaine de guérilla.

13. Il devient de plus en plus évident que la démoralisation augmente parmi les troupes coloniales portugaises, compte tenu du nombre croissant des déserteurs. En vue d'atténuer l'effet que pourrait avoir ses pertes, l'ennemi a intensifié ses raids aériens au cours desquels il utilise davantage des bombes conventionnelles, à napalm et des défoliants pour détruire les récoltes en vue d'obliger les populations des régions libérées à abandonner la lutte.

ANGOLA

14. Le Comité a pris note avec satisfaction de la déclaration du représentant de la République démocratique du Congo selon laquelle le Président MOBUTU et le Président NGOUABI se réuniront prochainement pour coordonner leurs efforts en vue d'accélérer et d'intensifier la lutte de libération en Angola.

15. (a) F.N.L.A.

Suite au retard dans la transmission du rapport des activités militaires du FNLA au Secrétariat exécutif, le Comité n'a pas eu le temps matériel d'étudier le rapport du FNLA au cours de cette session.

16. (b) M.P.L.A.

Les activités du MPLA se distinguent par des opérations généralisées sur tous les fronts et par l'échec de l'offensive ennemie qui voulait : premièrement, arrêter et contenir l'avance du MPLA dans le Plateau Central (vers les régions de Bie, Malange et Lunda) et, deuxièmement, couper et détruire les lignes de ravitaillement qui traversent la 3ème région (Moxico).

L'obstacle naturel que constitue le fleuve Cuanza sur lequel l'ennemi comptait pour empêcher l'avance des forces du MPLA vers l'Ouest; a été franchi par des détachements qui ont intensément opéré au-delà de ce fleuve.

17. Le Comité, après avoir examiné les immenses difficultés de ravitaillement et de transport en raison de la longueur des distances qu'affronte le MPLA, a autorisé le Secrétariat exécutif à prendre les mesures concrètes pour faire face à cette situation.

MOZAMBIQUE

FRELIMO

18. L'offensive généralisée des Portugais dans les trois provinces de Nyassa, Tete et Cabo Delgado (opération noeud gordien) s'est effondrée et l'ennemi n'a pu réaliser qu'une partie minime de ses objectifs, n'ayant d'ailleurs aucune influence sur l'évolution générale de la lutte armée en Mozambique où les forces du FRELIMO ont commencé à reprendre l'initiative dans les régions sous leur contrôle.

GUINEE (BISSAU)

P.A.I.G.C.

19. Le PAIGC continue d'intensifier son action militaire contre l'ennemi et prépare la voie pour une lutte armée dans les îles et les centres urbains.

B. Autres territoires :

ZIMBABWE

10. Le Comité a noté avec intérêt les initiatives prises par le ZAPU et le ZANU qui opèrent en Zimbabwe pour aboutir à la formation d'un Front commun. Le Comité est toutefois conscient des difficultés susceptibles d'entraver la création d'un Front uni lorsque des dissensions existent au sein de la direction des mouvements de libération. Il considère nécessaire que chaque mouvement commence par résoudre ses problèmes internes avant de s'engager dans des négociations pour former des Fronts communs.

21. Le Comité lance un appel aux leaders du ZAPU pour qu'ils règlent au plus tôt leurs différends afin de lui permettre de présenter un rapport sur le règlement de la crise au Conseil des ministres à sa dix-septième session.

22. Dans les autres territoires : Les mouvements nationalistes ont continué leurs activités clandestines, créant des bases parmi la population et procédant à la reconnaissance des routes et des points d'infiltration.

QUESTIONS DIVERSES

23. Ayant examiné le rapport soumis par le Secrétariat exécutif sur la nécessité de créer des centres de rééducation pour les combattants mutilés ou blessés des guerres de libération et considérant l'influence positive qu'une telle initiative aurait sur le moral des combattants pour la liberté, sur les populations des régions libérées et sur la lutte armée en général, le Comité a approuvé la création de ces centres et recommande qu'une campagne internationale soit menée par l'OUA et ses Etats membres, pour obtenir l'aide nécessaire. Il recommande en outre, que pendant la phase préliminaire, le coût de ces centres soit en partie assumé par le "Fonds d'Aide de l'OUA pour la lutte contre le colonialisme" et l'"Apartheid" qui vient d'être créé par la résolution de l'OUA CM/209 (XIV) et la résolution NAG/Conf.3/Res.6 de la Conférence au sommet des non-alignés tenue à Lusaka.

24. Le Comité a décidé d'accorder une subvention financière immédiate au FRELIMO, au MPLA et au PAIGC.

La délégation congolaise a demandé au Comité de libération qu'une aide financière et matérielle soit également accordée au FNLA pour lui permettre d'intensifier sa lutte en Angola. Le Comité a décidé que cette aide ne lui sera accordée que lorsque la Commission permanente de défense aura étudié le rapport du FNLA.

Dialogue avec le régime de Prétoria

25. Au sujet de la proposition tendant à nouer un dialogue avec l'Afrique du Sud, le Comité de libération attire l'attention du Conseil des ministres sur la gravité de cette question.

26. Le Comité a accueilli avec satisfaction la déclaration faite par le représentant de la Libye informant le Comité du paiement intégral de toutes ses contributions et arriérés au Fonds spécial.

27.

MOTION DE REMERCIEMENTS

Le Comité a exprimé sa vive reconnaissance à Son Excellence le Président MWALIMU JULIUS NYERERE; au Gouvernement et au Peuple de la République Unie de Tanzanie pour l'accueil fraternel et chaleureux qui a été réservé à tous les délégués, observateurs et responsables du Secrétariat exécutif aussi bien qu'à tous les mouvements de libération. Le Comité a en outre félicité Son Excellence Monsieur Isael ELINAWINGA, Ministre d'Etat chargé des affaires étrangères de la République Unie de Tanzanie pour la précieuse contribution qu'il a apportée aux travaux du Comité ainsi que pour la maîtrise avec laquelle il a dirigé avec succès les débats de la dix-huitième session du Comité.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1971-06

Report of the OAU Co-ordinating Committee for the Liberation of Africa to the Sixteenth Session of the Council of Ministers

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/7583>

Downloaded from African Union Common Repository